

La négligence et l'imprudence sont les principales causes d'incendies à la maison.

Que faire pour réduire les risques d'un incendie?

- Ne laissez jamais d'aliments, surtout de l'huile, chauffer sans surveillance sur la cuisinière ;
- Utilisez une friteuse à contrôle thermostatique pour faire de la friture ;
- Mettez les briquets et allumettes hors de la portée des enfants ;
- NE FUMEZ JAMAIS AU LIT ;
- Entreposez les liquides inflammables comme la peinture et les solvants, loin des sources de chaleur ;
- Entreposez À L'EXTÉRIEUR les réservoirs d'essence et de propane;
- Travaux d'électricité faits par un maître électricien pour s'assurer d'une installation conforme ;
- Ne pas surcharger les circuits électriques en multipliant les branchements sur une même prise ;
- Faire vérifier périodiquement ses appareils de chauffage par un technicien certifié
- Faire ramoner sa cheminée tous les ans ou plus si c'est le chauffage principal ;
- Vider le filtre de la sècheuse après chaque utilisation et s'assurer que la sortie vers l'extérieur n'est pas obstruée ;
- Avoir un extincteur facilement accessible – la majorité des incendies résidentiels avec pertes matérielles se déclare dans la cuisine (feux de cuisson)

Saviez-vous que...

- La majorité des décès dans les incendies sont causés par la fumée et non par le feu
- La majorité des décès dans les incendies surviennent la nuit pendant qu'on dort ;
- La fumée peut prendre seulement 3 minutes pour envahir toute la maison ;
- Le seul moyen d'être averti à temps est un avertisseur de fumée qui fonctionne en tout temps.

Que faire si le feu se déclare?

Chronique de Sécurité Civile

Pascale Pelletier

- Faites évacuer le bâtiment aussitôt, marchez à quatre pattes sous la fumée pour éviter d'inhaler des gaz nocifs, et APPELEZ LE 9-1-1 ;
- Fermez les portes et les fenêtres de la pièce où le feu s'est déclaré afin d'éviter sa propagation ;
- N'entrez pas dans une pièce si la porte est chaude au toucher ;
- Si le feu se déclare la nuit, enveloppez-vous de couvertures plutôt que de chercher vos vêtements ;
- Rendez-vous à votre lieu extérieur de rassemblement ou chez un voisin. **En aucun cas, ne retournez à l'intérieur ;**
- Si vous êtes incapable de sortir, fermez la porte de la pièce où vous vous trouvez ;
- Allongez-vous sur le sol, réfugiez-vous près des fenêtres et signalez votre présence à l'arrivée des secours.
- Utilisez un extincteur **seulement s'il s'agit d'un début d'incendie**. Placez-vous dos à une sortie et visez la base des flammes ;

Protégez-vous contre les incendies : installez un avertisseur de fumée!

L'avertisseur de fumée demeure le meilleur moyen de sauver votre vie et celle de vos proches. Y en a-t-il au moins un chez vous?

- Installez un **avertisseur de fumée** par étage et dans chaque pièce fermée ;
- Vérifiez son bon fonctionnement une fois par mois et remplacez la pile lors des changements d'heure au printemps et à l'automne ;
- Remplacez vos avertisseurs selon les indications du fabricant , ceux-ci ont une durée de vie. Ils doivent être changés. C'est un investissement pour votre vie;
- Installez un extincteur portatif dans la cuisine. Apprenez à vous en servir ;

Ce que contient le plan d'évacuation

- Les sorties de secours;
- les trajets pour se rendre aux sorties de secours;
- le point de rassemblement situé à l'extérieur;
- l'emplacement des **avertisseurs de fumée**, de **monoxyde de carbone (CO)** et des extincteurs portatifs.

Comment faire votre plan d'évacuation?

Dessinez le plan d'évacuation de votre maison en faisant participer toute la famille. Faites-en même un jeu avec les enfants. Vous retrouverez la grille pour le plan ainsi que les pictogrammes pour créer votre plan d'évacuation à la page suivante.

Sur votre plan, indiquez :

- les fenêtres et les portes qui peuvent servir de sortie de secours;
- deux trajets pour sortir de chaque pièce, si possible. Pensez aussi que la sortie habituelle de votre maison peut être inaccessible en cas de feu, prévoyez donc une ou des sorties de rechange comme les fenêtres ou la porte-patio;
- le point de rassemblement à l'extérieur. Choisissez un endroit accessible en toute saison qui évite d'avoir à traverser la rue et où vous serez visible par les pompiers à leur arrivée;
- l'emplacement des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone (CO) ainsi que des extincteurs portatifs.

Pensez aussi à :

- planifier l'évacuation des bébés et des enfants. Les enfants de 12 ans et moins ont du mal à s'éveiller au son de l'avertisseur de fumée. L'intervention des parents pour les réveiller et les guider vers la sortie est souvent nécessaire;
- planifier l'évacuation des personnes âgées ou handicapées. Évaluez l'aide dont elles ont besoin pour se réveiller, se déplacer, etc.
- Comment joindre le 9-1-1 une fois à l'extérieur de la maison;
- placer le plan d'évacuation à la vue de tous;
- vous exercer à évacuer au moins une fois par année.

N'oubliez pas...

- **Pièces situées à l'étage** : Prévoyez une échelle pliante pour faciliter l'évacuation par une fenêtre;
- **Pièces du sous-sol** : Assurez-vous que des meubles ou des escabeaux peuvent être utilisés pour atteindre les fenêtres;
- **Chambres des enfants** : assurez-vous que les portes ne sont pas verrouillées de l'extérieur. En cas d'incendie, l'enfant serait prisonnier dans sa chambre, incapable de sortir;

Chronique de Sécurité Civile

Pascale Pelletier

- **Portes** : les portes qui nécessitent une clé pour être déverrouillées de l'intérieur peuvent vous mettre en danger en cas de feu, surtout si vous perdez trop de temps à chercher la clé;
- **Escaliers et sorties** : ne laissez pas de jouets ou d'autres objets encombrants dans les escaliers et les sorties;
- **Fenêtres** : veillez à ce que vos fenêtres soient toujours en état de s'ouvrir. Gardez-les dégagées autant à l'intérieur qu'à l'extérieur. En hiver, prenez le temps de déneiger toutes vos sorties.

Exercez-vous à évacuer

Saviez-vous que...

Dans le pire des scénarios, vous avez moins de 3 minutes pour sortir d'une maison en flammes. En effet, la fumée peut envahir aussi rapidement votre demeure. Cela comprend le temps que l'avertisseur de fumée détecte la fumée, sonne et vous réveille. Il ne vous reste plus beaucoup de temps pour évacuer.

Préparez votre exercice d'évacuation

- Choisissez le scénario d'évacuation qui vous concerne (www.riviereouelle.ca/securite-civile) ou faites votre propre scénario.
- Déterminez la date et l'heure de votre scénario d'évacuation ainsi que le lieu d'origine fictif de l'incendie dans votre maison.
- Vérifiez le fonctionnement de vos avertisseurs de fumée avant d'entreprendre votre exercice d'évacuation. S'ils sont branchés à une centrale de surveillance, informez votre fournisseur que vous allez faire un exercice d'évacuation et suivez ses instructions.

Faites votre exercice d'évacuation

Faites votre exercice d'évacuation au moins une fois par année avec vos enfants.

C'est facile. Suivez ces 3 étapes :

1. faites sonner l'avertisseur de fumée;
2. évacuez, le plus rapidement possible, selon la procédure que vous avez prévue pour sortir de votre maison. Essayez de le faire en moins de 3 minutes;
3. une fois à l'extérieur, rendez-vous au point de rassemblement.

Chronique de Sécurité Civile Pascale Pelletier

Minutez votre exercice et tentez d'améliorer votre temps d'évacuation lorsque vous le ferez de nouveau.

Faites le bilan de votre évacuation avec toute votre famille. Apportez, s'il y a lieu, les modifications nécessaires à votre plan d'évacuation.

Scénarios pour vous exercer à évacuer

Comment utiliser les scénarios

Nous savons que la fumée prend très peu de temps pour se propager dans toute la maison :

- Exercez-vous à évacuer en moins de 3 minutes.
- Chronométrez votre exercice d'évacuation pour savoir si le temps nécessaire pour évacuer votre famille s'améliore au fil des exercices.

Vous trouverez différents scénarios sur le site internet de la Municipalité. Vous pouvez aussi créer votre propre scénario. Nous vous conseillons de changer de scénario à chaque exercice. Ainsi, vous et les vôtres serez encore mieux préparés si un incendie survenait.

À venir : Les incendies de forêt

Source : www.securitepublique.gouv.qc.ca